



Ville de
MONT-TREMBLANT
Service de l'urbanisme

PIIA-25

Projet de lotissement et
terrains en pente

20.1

Votre projet se situe dans une partie de notre territoire où le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique. Ce règlement vise à harmoniser les implantations et l'apparence extérieure des bâtiments, des affiches et des aménagements de certaines parties du territoire que la Ville de Mont-Tremblant considère comme importantes à conserver ou à améliorer ainsi que des projets majeurs de développement à certaines conditions.

Dans le but de vous guider, il existe une grille d'analyse tirée directement du règlement du PIIA qui s'applique à votre propriété. Cette dernière est divisée en différents thèmes et pour chacun d'eux il y a des objectifs à atteindre. Idéalement, mais non obligatoirement, votre projet devra rencontrer tous les objectifs qui y sont énoncés. Nous vous invitons à analyser vous-même votre projet avec la grille d'analyse dans le but de savoir si oui ou non il cadre avec les objectifs et critères du PIIA applicable à votre propriété ou à votre projet.

N'hésitez pas à nous demander la grille d'analyse qui s'applique à votre propriété ainsi que le calendrier des prochaines rencontres du CCU et du conseil.

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) requérant(s) : _____
 Êtes-vous propriétaire ? Oui Non Si non, procuration ? Oui Non
 Adresse postale : _____
 Numéro de téléphone (maison/cellulaire) : _____
 Numéro de téléphone (bureau) : _____
 Numéro de télécopieur : _____
 Adresse électronique : _____

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale : _____
 Numéro de lot : _____ Numéro(s) de zone(s) : _____
 Numéro de matricule : _____
 Est-ce un terrain riverain à un lac/cours d'eau ou milieu humide? Oui Non

SECTION 3 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Type : _____

Veuillez nous transmettre votre demande de PIIA par le biais d'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant à nos bureaux du 1145, rue de Saint-Jovite ;

Par courriel : urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca ;

Par la poste : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1.

Merci de votre collaboration. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-425-8614.

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants

(articles applicables de 14 à 69 du règlement (2008)-101 et articles 11 et 12 du règlement (2008-106))

Liste de vérifications – Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez) :

- Les titres de la propriété, si le requérant a acquis cette propriété dans un délai inférieur à un (1) an ;
- Une procuration signée par tous les propriétaires lorsque la propriété compte plus d'un propriétaire ou dans le cas d'une demande faite par un mandataire ;
- Le formulaire rempli et dûment signé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE PIIA-25, LORSQU'APPLICABLE :

- Les documents à fournir pour une demande de permis (voir le formulaire correspondant aux travaux prévus).
- Un plan signé par un arpenteur-géomètre montrant la localisation et les dimensions de chaque bâtiment (existant ou projeté).
- Les quatre élévations couleur du bâtiment en indiquant le type de matériaux utilisés et un plan de l'aménagement paysager proposé.
- un plan de l'ensemble de la propriété concernée, exécuté à une échelle d'au moins 1/1 000 indiquant le relief du sol naturel exprimé par des lignes de niveau d'au plus 5 mètres
- les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécages, roc de surface, espace boisé, zones de mouvement de terrains, tout bassin de drainage des eaux de surface, etc.) et les modifications qui y sont projetées;
- Une étude démontrant toute zone de boisée existant et les arbres à abattre.
- Des photographies des propriétés voisines, du site et du bâtiment existant.
- Les échantillons couleur du revêtement extérieur, de la toiture et des éléments d'ornementation.
- Un écrit détaillant, aux endroits requis, les mesures de revégétalisation proposées de même que les espèces végétales utilisées.
- Plans en coupe (longitudinal et transversal) des rues, allées d'accès, allées véhiculaires, et plans montrant le drainage des rues ou allées, faits par un ingénieur civil dans le cas d'une rue ou d'une allée de plus de 100 m.
- Plan de gestion des eaux de ruissellement, faits par un ingénieur civil dans le cas d'une rue ou d'une allée de plus de 100 m.
- Les mesures de stabilisations pendant les travaux.
- La localisation et les détails projetés des clôtures architecturales, des murets, mur de soutènement, coupe dans le roc, talus, des luminaires extérieurs incluant ceux du bâtiment, lorsqu'applicable, des aires de stationnement, des allées d'accès, des aires de déboisement, coupe du bâtiment montrant les arbres conservés dans un rayon de 15 mètres.
- Tous les détails de l'éclairage incluant un calcul d'éclairement et un rapport photométrique pour les luminaires du stationnement.
- Autres documents exigés spécifiques à votre projet.

-
- Je consens à ce que les documents soumis dans le cadre de la présente demande deviennent accessibles et autorise la Ville à les rendre publics.

Je soussigné(e) _____
déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

NOTE : Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires (nommés aux articles applicables de 14 à 69 du règlement (2008)-101 et articles 11 et 12 du règlement n° (2008)-106) lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.